Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 38 (1930)

Heft: 5

Quellentext: Ce que l'on sut à Genève de l'entreprise et de la mort du Major Davel

Autor: Mingard, J.D.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CE QUE L'ON SUT A GENÈVE DE L'ENTREPRISE ET DE LA MORT DU MAJOR DAVEL

L'éminent historien Charles Borgeaud a publié dans le Journal de Genève, du 3 octobre 1925, trois lettres fort intéressantes et inédites sur l'entreprise du major Davel, écrites par un étudiant de l'Académie de Lausanne, et précédées d'une introduction. Tous les témoignages relatifs à Davel sont importants. Nos lecteurs seront donc, sans doute, très heureux de pouvoir prendre connaissance de ces trois lettres dont M. Borgeaud autorise aimablement la reproduction.

E. M.

Le récit qu'on va lire a été retrouvé dans les papiers d'un professeur de l'Académie de Calvin, Amédée Lullin, qui le tenait évidemment de son collègue François de Roches, auquel il fut adressé au temps de ses études par un camarade de Lausanne, témoin oculaire des événements. L'auteur, Jean-Pierre-Daniel Mingard, fils du ministre Jaques Mingard, régent au Collège, avait été le condisciple à Genève de son correspondant. Né en 1700 il s'est inscrit au livre du Recteur, comme étudiant en théologie, le 27 mai 1720. Il achevait par conséquent ses études à l'Académie de Lausanne, en 1723, lorsque le major de l'arrondissement de Lavaux arriva, le 31 mars, à la tête de sa troupe sur la terrasse de la cathédrale. A quelques jours seulement de distance, il rend compte de tout ce qu'il a vu, de tout ce qu'il a appris, et sa déposition, sans apporter beaucoup de faits nouveaux à un dossier déjà très complet, permet d'affirmer que, malgré l'effort des gouvernants pour empêcher que les griefs du patriote vaudois fussent publiés, ils ont été connus à Genève par le menu.

Tandis que Messieurs de Berne demandaient aux syndics de Genève de rechercher si aucun exemplaire du manifeste de Davel n'avait trouvé le chemin de leur cité et que ceux-ci répondaient que cet écrit n'avait été « vu ni reçu par aucune personne de cette ville », attendu qu'on n'eût pas manqué de le leur remettre ¹, l'étudiant Mingard en « recouvrait avec beaucoup de peine » une copie qu'il adressait à son correspondant, lequel en a sans doute fait part à son entourage, mais s'est gardé de la porter aux syndics.

François De Roches, dont Sénebier a dit qu'il fut, à Genève, le Démosthènes de la chaire, était alors un proposant, c'est-à-dire un candidat en théologie, apprécié de ses professeurs, mais sans attaches avec l'aristocratie régnante, et qui ne dut qu'à son mérite d'être appelé au professorat en 1749. Son ami Mingard, d'une famille où de père en fils on faisait des études de théologie, devint pasteur à Vaulion, puis à Chavornay, où il est mort en 1777. Le récit qu'il nous a laissé, quoiqu'en défaut sur plusieurs points, celui de la prise de Lille par les Français en 1708 par exemple ou l'attribution à l'empereur Trajan du droit de haute justice reconnu à Messieurs de la rue de Bourg, reflète fidèlement les sentiments d'un bourgeois éclairé de 1723. Il a d'autant plus de prix pour nous que, comme il nous l'apprend, le père du jeune homme qui en est l'auteur fut l'un des trois ministres chargés d'accompagner Davel au lieu du supplice, ce qui donne à entendre que le pasteur de Saussure, appelé à prendre la parole au moment de l'exécution, a été remplacé par lui dans l'escorte.

Certains détails de ce récit permettent de supposer que l'étudiant de Lausanne a partagé les scrupules de ses maîtres touchant la signature du *Consensus* helvétique, dont les vingt-six articles enchaînaient la pensée du clergé protestant, signature qui leur avait été arrachée l'année précédente par

¹ R. Campiche, «Le manifeste de Davel à Genève», (Rev. hist. -vaud. de février 1919.)

un ordre impérieux de LL. EE. de Berne. A l'Académie de Genève il avait été l'élève de Jean-Alphonse Turrettini, qui avait commencé la lutte, une lutte déjà couronnée de succès, contre les confessions de foi obligatoires et dont l'aboutissement allait être, dès 1725, l'abrogation pure et simple de la signature que son père, François Turrettini, un demi-siècle auparavant, avait fait imposer à tous les candidats au saint ministère.

On n'a pas de peine à comprendre que Daniel Mingard ait tenu à faire part à son ami François De Roches des termes mêmes dont s'est servi Davel pour protester contre la tyrannie religieuse. Le fait qu'il a réussi à se procurer une copie du manifeste lu aux Deux-Cents de Lausanne, dont le texte original n'a figuré que quelques jours dans le registre de ce Conseil, explique que Messieurs de Berne aient jugé nécessaire de l'en faire ôter et mettre dans leurs archives d'Etat avec défense d'en donner communication, en sorte qu'il n'a été publié qu'au XIX^{me} siècle.

Le jugement de Mingard, on le lit facilement à travers les lignes de sa déposition de témoin, est à la fois une approbation sans réserve du but poursuivi par celui dont il parle et la condamnation d'une entreprise que l'insuffisance des moyens employés a rendue folle. Quant à la fermeté du caractère, à la noblesse de sentiments, à la grandeur d'âme du major, il en rend un témoignage contemporain qui s'ajoute à plusieurs autres, mais que l'histoire mettra sans doute, vu sa date et son origine, à côté de ceux du pasteur de Saussure et du doyen Bergier. Les paroles qu'il rapporte comme ayant été prononcées dans sa prison et sur l'échafaud par le major Davel, se sacrifiant pour le bien de sa patrie, sont une preuve décisive qu'il ne s'agit pas, comme on l'a soupçonné parfois, de ces mots légendaires forgés

par la postérité, mais bien des propres paroles du premier Vaudois qui ait donné sa vie pour qu'il y ait un canton de Vaud.

Ch. BORGEAUD

Trois lettres.

A Monsieur De Roches, proposant, chez M^r Renaut, marchand confiseur, au bas de la Cité, à Genève.

Lausanne, ce 8e avril 1723.

Monsieur et très cher ami,

Je me serais déjà donné l'honneur de vous apprendre les circonstances de l'événement qui nous a troublés, n'était que je voulais pouvoir vous écrire quelque chose de sûr.

Monsieur le major Jean-Abraham-Daniel Davel, bourgeois de Culli, est d'une taille fort avantageuse. Il a le visage beau, le son de voix doux et insinuant; son esprit est au-dessus du commun : il est à peu près dans sa 50e année. Il a passé sa jeunesse à la guerre, où il est devenu bon soldat et excellent capitaine; il a un courage et une fermeté que rien ne saurait abattre, pas même ébranler; il a donné des preuves de sa bravoure dans plusieurs occasions, soit chez les Hollandais, soit chez les Français, et ces derniers doivent la prise de l'Isle-en-Flandre à sa valeur et à sa bonne conduite; dans la dernière guerre des Cantons, il a fait tout ce qu'on pouvait attendre d'un autre Alexandre, car il est entré seul, le premier, dans une ville ennemie et a été presque cause de sa prise (je dis presque de peur de mentir). Aussi LL. EE. de Berne ont-elles reconnu ses bons services en le faisant major d'une partie du Pays de Vaud, emploi qui vaut beaucoup, et en lui accordant une pension annuelle de sixcents francs. Il a toujours vécu d'une manière fort sage, fort modérée, mais surtout il était chéri de son souverain à cause de sa fidélité, aussi l'appelait-on l'Enfant gâté de Leurs Excellences. Voilà quel a été jusqu'ici le major Davel; son portrait n'est point flatté, car Dimanche dernier, Mr Bergier, notre premier Ministre, dans son sermon sur cet événement, lui donna des éloges au-dessus de ce que je vous en dis là.

Passons au fait, après quoi je vous apprendrai les raisons et le but du major Davel.

Il y a eu hier quinze jours que M. Davel fit avertir ses soldats de se tenir prêts au premier ordre qu'il leur donnerait de se rendre à Culli avec leurs armes, mais sans aucune munition. Mais il n'y en eut que 550 avec une 10e de dragons et autant de grenadiers, qui aient voulu obéir à l'ordre qu'il leur donna de se trouver à Culli, Mercredi 31 Mars, de grand matin; dès qu'ils y furent, sans leur découvrir son dessein, il leur fit prendre la route de Lausanne où ils arrivèrent à trois heures de l'après-midi, sans être attendus, tambour battant et sans aucune opposition. On s'informa d'abord de son dessein, à quoi il répondit qu'il ne voulait le découvrir qu'à Messieurs du Conseil des Vingt-Cinq de Lausanne que l'on fit assembler incessamment. S'y étant présenté, il demanda que ses soldats fussent logés chez les Bourgeois, ce qu'ayant obtenu, il leur présenta un manifeste dans lequel il leur proposait de se mettre en liberté, de secouer le joug des Bernois et de s'ériger, avec tout le Pays de Vaud, en Canton; que la chose était aisée s'ils voulaient joindre leurs troupes aux siennes.

La proposition était scabreuse, aussi le pria-t-on (car il était déjà tard) de s'aller reposer, qu'on penserait à sa proposition et qu'on lui ferait réponse de grand matin. Et pour l'endormir, on lui donna quelque espérance. S'étant retiré, il

fut logé chez le major de Crousaz, où il coucha. Le Conseil rejetta unanimement et avec horreur ce projet, et résolut de le faire pincer, et pour cela, on fit loger ses soldats dans les faubourgs, au moins la plus grande partie, et après avoir fait venir des troupes de tous côtés, à la sourdine, on ferma exactement les portes, et le matin, vers les sept heures, le Major de la ville lui fit faire rendre les armes dans sa chambre, qu'on avait eu soin de faire environner de soldats. Après quoi, l'ayant pris sous le bras, il le mena au milieu d'une compagnie de 200 soldats, au Château, par dehors la ville, de peur que ses soldats, — qui étaient sur la place du grand temple — ne s'en aperçussent et ne voulussent s'y opposer, car ils l'aimaient à l'adoration. Cependant, ayant appris son dessein, cet amour se changea en fureur, et ils le demandèrent à haute voix pour en faire bonne et brève justice. Dès qu'il fut au Château, on lui lia les deux mains ensemble avec des bracelets de fer et une chaîne d'un pied de long, et la jambe gauche de même avec une chaîne attachée à la muraille.

Le premier jour de sa détention. il eut pour garde des soldats de la ville, mais le second jour, comme il s'agissait de garder le Château, soin dont les étudiants sont chargés, ceux-ci montèrent la garde à midi et gardèrent le Château, etc. Il y en avait deux à la première porte du Château, un au pont-levis, deux à la première porte de la prison, et deux dans la prison même, aux côtés du lit où était couché le major Davel. Ces quatre dernières sentinelles avaient l'épée dégaînée, les autres avaient simplement le fusil sur l'épaule. Dès que le danger a cessé, on a remercié les étudiants de leur bonne volonté et de leur peine, et on a repris les soldats de la ville, ce qui a fort chagriné le major Davel qui prenait plaisir à s'entretenir avec eux. Une heure après la prise de

Mr Davel, on congédia les soldats qu'il avait amenés, lesquels s'en retournèrent chacun chez soi.

Dans les interrogatoires qu'on lui a faits, il a toujours été ferme et a soutenu son plan, sans accuser absolument qui que ce soit. On lui a serré les doigts, ce qui est fort rude, mais on n'en a pu arracher que ces mots : « Je souffre à la vérité, mais je crois, Messieurs, que vous souffrez plus que moi en me voyant souffrir. » On l'a mis aujourd'hui à la question avec la pierre de 25 livres, mais on garde le secret sur sa confession. Cependant, de l'humeur dont je le connais, je ne crois pas qu'on en ait rien pu arracher de plus.

Voici quelles raisons l'ont porté à cette levée de boucliers : C'est 1° l'obligation imposée par Leurs Excellences de Berne de signer le Consensus et de prêter le serment d'association ; 2° la manière peu exacte dont on administre les biens d'Eglise, qu'il voudrait faire rendre aux ministres, ou tout au moins faire que leurs pensions fussent augmentées et payées avec plus d'exactitude et de bonne foi que ne le font les receveurs du Souverain, contre son intention ; 3° la vénalité des charges ; 4° les exactions des Baillifs, qui se plaisent à tirer à toutes mains et à prolonger et à multiplier les procès, etc. En un mot, il voulait réformer tous les abus qui se sont glissés et rendre aux villes leurs anciens droits. C'était là son but.

La manière dont il est pris, jointe avec quelques discours qu'il a tenus, font conclure que son cerveau est un peu dérangé. Il n'avait que 550 et quelques hommes, sans munition quelconque, et pour tout trésor, il avait sur lui 45 batzen, c'est-à-dire à peu près pour son souper et pour celui d'un capitaine. Il n'avait aucune correspondance, il ne devait se flatter de recevoir aucun secours, au contraire, il devait s'attendre à avoir sur les bras autant d'ennemis que Leurs Excellences ont de sujets dans le Pays de Vaud; et

surtout ses propres soldats auraient été les premiers à lui casser la tête dès qu'il se serait ouvert à eux de ses projets. On remarque dans ses discours un mélange de folie et de fanatisme; il parle de voix, de prophéties, d'horoscopes qu'on a faits ou tirés de sa personne, et qui ont, dit-il parfaitement répondu à l'événement, quoique faits dès son bas âge. Les actions de sa vie lui ont été prédites avec toutes les circonstances par une Savoiarde, — surtout cette révolte. Il doit encore, selon cette prédiction, finir sa vie d'une manière cruelle. Il ne sera peut-être que trop vrai!...

Au reste, il dit qu'il est parvenu à son but. Il ne souhaitait que de faire un coup d'éclat qui fît ouvrir les yeux au Souverain sur les désordres que commettent leurs officiers subalternes, et aux sujets sur leurs droits légitimes. Il l'a fait, il est content, et il veut sceller de son sang cette action qui est, à son sens, la plus héroïque qu'il ait faite. « Il faut, dit-il, qu'un homme meure pour le peuple. »

Voilà, mon cher ami, ce qui s'est passé jusqu'à présent ; je vous instruirai incessamment de ce qui arrivera de nouveau.

(signé) J. D. MINGARD

II

Au même.

Lausanne, ce 25e Avril 1723.

Pour m'acquitter de mon devoir, je me donne l'honneur de vous écrire aujourd'hui pour vous apprendre la fin tragique mais glorieuse du major Jean-Abraham-Daniel Davel.

Ayant été mis, comme je vous le marquais dans ma précédente, à la question, avec le poids de 25 livres au gros orteil du pied, et été tiré par deux fois à la hauteur de trois pieds, on ne put tirer de lui aucune confession, mais toujours ferme, inébranlable et d'une constance véritablement héroïque et chrétienne, il persista à déclarer qu'il n'avait aucuns complices. Sur quoi LL. EE. de Berne ordonnèrent que Messieurs de la rue de Bourg le jugeassent (les Bourgeois de cette rue ont reçu de l'empereur Trajan le droit de juger tous les criminels et leur jugement est exécuté sur le champ lorsque la chose dépend de la Ville de Lausanne, mais lorsqu'elle dépend du Château, LL. EE. approuvent ou changent à leur gré la sentence), et leur sentence portait qu'il aurait « le poing coupé et la tête tranchée ». LL. EE. ont adouci cette sentence en le condamnant à avoir la tête tranchée et puis attachée sur le gibet, et son corps enseveli dessous, ce qui fut exécuté hier, environ les 2 heures aprèsmidi, mais ce soir même on a enlevé le tout, sans qu'on sache qui c'est. Qui que ce soit, c'est un honnête homme. Jamais : on n'a vu un coup donné avec plus d'adresse que celui qui sépara la tête du pauvre major Davel : le bourreau le fit en courant.

Venons à ce qui s'est passé devant ce fatal événement.

Samedi, vers les 11 heures, et les juges assemblés dans la cour du Château, on amena devant eux Mr le major Davel auquel, on lut sa procédure. Il l'écouta avec une tranquillité sans égale, regardant ses juges sans aucune marque de crainte, que dis-je? avec un visage content. Dès qu'elle fut lue, il dit que tout était bien vrai. Après quoi on lut sa sentence et on la remit entre les mains du bourreau, lequel, après l'avoir regardé sans s'émouvoir, il pria de ne pas le faire languir, ce que le bourreau lui promit. Il a tenu parole.

Ensuite, lui ayant lié les mains et les bras, il (le bourreau) lui demanda s'il voulait monter sur un cheval qu'on lui avait préparé? Il refusa, disant qu'il voulait aller à pied. Il descendit ainsi au lieu du supplice, accompagné de trois ministres, dont mon père était un, et qui ne lui dirent pas

grand'chose parce que, disait-il, il vouloit avoir du repos pour penser à ce qu'il voulait dire au peuple lorsqu'il serait prêt à mourir. Etant arrivé, le Lieutenant lui demanda s'il n'avait rien sur le cœur dont il voulût se décharger? A quoi ayant répondu que non, il monta sur l'échaffaut, où M. de Saussure, le ministre, fit un discours et une prière. Après quoi, M. Davel, s'adressant au peuple, leur reprocha leur peu de christianisme, qu'ils faisoient paroitre par le grand nombre de procès qu'ils avaient, et par les excès qu'ils commettaient à cet égard. Ensuite il censura les Ballifs et autres gens de magistrature, leur reprochant assez au long leurs injustices. Il censura aussi les Ministres et n'oublia pas les Etudiants, auxquels il dit qu'ils devaient de bonne heure vivre saintement. Il se plaignit de ce que les biens d'Eglise ne sont pas bien administrés, les temples mal entretenus, que la musique est entièrement négligée, qu'on n'a pas soin des pauvres ni de l'éducation des enfants. « Ce sont là, dit-il, les abus qu'il voulait corriger et à quoi il était appelé de Dieu par inspiration particulière », car on n'a jamais pu lui faire avouer qu'il avait mal fait.

Ayant fini de parler, le bourreau voulut lui ôter son habit, mais il l'ôta lui-même, aussi bien que sa perruque et sa cravate, — et cela d'un air gai et content, — et s'assit sur sa chaise. Alors, l'un des ministres l'ayant salué, il le remercia fort honnêtement et s'écria : « C'est ici le plus beau de mes jours. Je rends grâces à Dieu de la grâce qu'il me fait de me sacrifier (c'est toujours le terme dont il s'est servi) pour la gloire et le bien de ma patrie! » Ce furent là ses dernières paroles. Il envisagea alors sans émotion le bourreau qui se tenait à quelques pas de lui, il se laissa mettre le bonnet, ce qu'étant fait, le bourreau tira son épée, et courant à lui, sépara la tête d'un seul coup.

Il ne s'est jamais vu de constance et de courage pareil à

celui qu'il a toujours fait paraître : c'est un véritable héros et un excellent chrétien. Tout le monde pleurait, et dès que j'eus vu couler son sang, je tombai évanoui. Il fallut m'emmener au village qui est proche, où je repris mes sens avec un verre de vin, mais je m'en sens encore.

Voilà la fin honorable d'un honnête homme, — à un peu de fanatisme près.

Je suis, etc.

(signé) J. D. MINGARD

III

Au même.

Lausanne, ce 30 avril 1723.

Monsieur et très cher ami,

J'ai recouvré avec beaucoup de peine le manifeste que le défunt major Davel présenta au Conseil de Lausanne pour les engager à entrer dans son dessein, et j'ai cru vous faire plaisir en vous en faisant part. Vous le trouverez ci-joint.

Je vais vous rappeler deux faits concernant le dit major Davel qui vous feront connaître qu'il y avait en lui quelque chose de particulier.

Plusieurs années avant les dernières guerres de Suisse, il assura M^{me} de Sacconnay (femme du général du pays de Vaud à qui, en partie, est due la victoire) que son mari serait blessé, mais peu dangereusement, qu'il serait fait bourgeois de Berne et membre du Conseil des Deux-Cents, qu'il aurait un baillage dans le pays de Vaud, et que lui-même aurait l'honneur de l'y aller saluer. La chose est arrivée, et il n'est pas moins certain qu'il l'avait prédite à la dite dame. Elle l'a assuré depuis la détention du major Davel. Son mari aussi l'a confirmé.

Voici un fait plus nouveau. Comme le major Davel était grand ennemi de la contrainte en matière de religion, il faisait une estime toute particulière de quelques ministres qui avaient refusé de signer le Consensus et assez peu des autres. Il se plaisait surtout avec un certain Crinsoz, seigneur de Bionnans, qui a toujours résolument refusé. Ce dernier est grand ami d'un autre nommé Treytorens (celui chez qui Calandrini et Achard demeurent), habile philosophe mathématicien 1. Tous les deux sont grands théologiens et surtout véritablement pieux. Ces deux Messieurs se trouvèrent, il y a eu hier huit jours, sur la place du grand Temple, raisonnant sur le compte du major Davel. Chacun dit son sentiment particulier et sans être entendu de personne, car ils étaient seuls. Après quelques moments, le major Davel les envoya quérir, et dès que M. de Treytorens fut entré, bien que le major Davel ne le connût pas, il le nomma par son nom, et les ayant fait approcher de son lit, il leur répéta tout ce qu'ils avaient dit sur son compte, reproduisant jusqu'à leurs gestes, et ajoutant que M. de Treytorens était le seul qui connût véritablement ses sentiments!

N'allez pas vous imaginer que je vous conte des balivernes. Ce sont des choses certaines et avérées, je tiens la dernière de la bouche même du Ministre, et quant à l'autre,

¹ Théodore Crinsoz de Bionnens (1690 - 1766), orientaliste distingué, avait été écarté du ministère, malgré sa consécration, pour avoir refusé de signer le Consensus helvétique. Son ami, le mathématicien François-Frédéric de Treytorrens (1688 - 1737) fut appelé à la chaire de philosophie de l'Académie de Lausanne en 1726. Les étudiants genevois qu'il avait en pension sont devenus également des mathématiciens de renom. Jean-Louis Calandrini (1703 - 1758), le commentateur de Newton, fut nommé en 1724, avec Gabriel Cramer, à une chaire de mathématiques créée pour eux dans l'Académie de Genève. Leurs contemporains leur ont donné le surnom de Castor et Pollux de la science genevoise. François Achard (1699 - 1782), entré au service du grand Frédéric, est devenu membre de l'Académie royale de Prusse.

elle est consignée dans la procédure. Je ne dirai pas que le major Davel fût prophète, je m'abstiens de juger. Je vous laisse faire vos réflexions dont je vous prie de me faire part, et je suis parfaitement, Monsieur et très cher ami, etc. (signé) J. D. MINGARD.

P.-S. — Leurs Excellences de Berne ont fait présent à M. le major de Crousaz, qui s'est fort employé dans cette affaire, de 6000 francs et d'une pension annuelle de 300. Ils ont donné au lieutenant baillival 200 louis d'or, au boursier autant, et à chaque conseiller une médaille d'or de la valeur de 10 louis, et au conseiller qui leur porta la première nouvelle 50 louis d'or... etc.

UN CONFLIT AU SUJET DU COMMUNAGE A MONTREUX

AU XVIIIme SIÈCLE (1765-1768)

Il n'est pas inutile de rappeler que le Montreux d'autrefois, dont la vie et les activités gravitaient autour des alpages
et des vignobles, était presque uniquement paysan. Pour la
commune centrale, celle qui fut jusqu'au XVIme siècle la
communauté de Montreux, tout court, puis la commune
d'Entre Baye et Veraye, puis la commune des Planches de
Montreux, l'alpage était tout. L'alpage, c'est-à-dire la montagne de Jaman et ses annexes, avec les pâturages printaniers
des Gresalleys et du Paccot. Et s'il y avait un joli vignoble
au bas du mont et au bord du lac, c'est que, au dire des
armaillis: « Kan n'in bu dou lath'i tot lo tsautein, no faut
bein à la Saint-Denis on vairro dè vein » — Vin sur lait,
bienfait, dit la sagesse populaire.